



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 14715

Texte de la question

M. Patrick Herr souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la dotation attribuée à la Haute-Normandie pour les dépenses hospitalières. Chacun connaît les difficultés sanitaires de cette région, soulignées à maintes reprises par de nombreux rapports, articles et mesures statistiques, ainsi que par les professionnels de la santé ou les élus. Ainsi doit-on déplorer une offre de soins insuffisante, cumulée avec de mauvais indicateurs de santé de la population. Alors que cette situation mériterait la poursuite des efforts développés précédemment pour la Haute-Normandie, il apparaît que la profusion de la dotation régionale des dépenses hospitalières n'est pas, cette année, significative. Par ailleurs, l'introduction d'un nouveau critère pour le calcul de chaque enveloppe régionale - celui des flux interrégionaux de patients - risque de pénaliser la Haute-Normandie en raison de sa proximité avec la région parisienne. Ces raisons l'amènent à insister fortement pour que les hôpitaux hauts-normands bénéficient de moyens véritablement significatifs pour combler le retard sanitaire de la région.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Herr](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14715

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2834

Question retirée le : 9 novembre 1998 (Retrait pour cause de question identique)